

BRÈVE HISTOIRE DE LA MAISON DU MÉMORIAL

LE 17 août 1654, après midi, dans l'étude du notaire Muret, au faubourg Saint-Germain, Pascal, qui demeure alors rue Beaubourg, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, prend à bail un nouveau logis¹. Le propriétaire avec lequel il a traité est Pierre de Patry (souvent écrit *Patrix*), premier maréchal des logis du duc d'Orléans, gouverneur des châteaux et comtés de Limours et Montlhéry, et poète à ses heures. Mais, le jour où l'acte est passé, Patry est absent, séjournant sans doute à Blois près de son maître; il s'est fait remplacer par un procureur : François Mauriceau, garde-meuble de la duchesse d'Orléans et menuisier ordinaire de sa chambre. C'est ce dernier dont la signature accompagne celles de Pascal et des notaires Boindin et Muret. La maison qui fait l'objet du bail est localisée dans celui-ci d'une manière très vague : sur le fossé d'entre les portes Saint-Germain et Saint-Michel. Fort heureusement, des actes des 15 et 16 avril 1655² fournissent une adresse plus précise : rue des Francs-Bourgeois, faubourg Saint-Michel, paroisse Saint-Côme. La rue des Francs-Bourgeois correspond à la partie haute de l'actuelle rue Monsieur-le-Prince, entre les rues de Vaugirard et d'Enfer. L'abbé Beaubrun, qui compose ses *Mémoires* vers la fin du

1. L'acte se trouve au Minutier Central, étude XC, liasse 302.

2. Publiés dans le dernier *Bulletin des Amis de Port-Royal*, 1953, pp. 30-31.

xvii^e siècle, ajoute de son côté, que la maison faisait face à la porte Saint-Michel et qu'elle avait une sortie de derrière sur le jardin du Luxembourg ¹. Elle se trouvait donc sur le côté droit de la rue des Francs-Bourgeois lorsqu'on vient de la rue de Vaugirard.

Le quartier est ainsi bien défini où Pascal s'établit à partir du 1^{er} octobre 1654, selon la date figurant dans le bail, et où, très probablement, furent vécus, dans la nuit du 23 novembre suivant, les moments inoubliables du *Mémorial*.

PLAN N° 1

Depuis le haut moyen âge, le territoire délimité par la future rue des Francs-Bourgeois et par les extrémités adjacentes des rues d'Enfer et de Vaugirard, appartenait à la Grande Confrérie de Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres et Bourgeois de Paris. Il s'appelait pour cette raison le « Clos aux Bourgeois ». Il était planté de vignes, comme tant d'autres « clos » du faubourg Saint-Germain. Au xvi^e siècle, cette culture disparut et des constructions s'élevèrent. La Grande Confrérie continua d'exercer son droit de propriété en percevant sur chaque maison l'impôt du cens. Pour contrôler la perception de cet impôt, les agents de la confrérie tinrent des dossiers et dressèrent des plans, analogues à nos plans cadastraux. Ces documents permettent de reconstituer, avec beaucoup de précision, l'histoire des maisons du quartier.

Le plan n° 1² est le plus ancien parmi ceux qui représentent, d'une manière à peu près correcte, le « fief du Clos aux Bourgeois ». Il nous apprend que la rue des Francs-Bourgeois — nom récent — s'appelait auparavant « rue des Francs-Muzeaux ». On y reconnaît le jardin du Luxembourg et la fontaine Médicis. Par un heureux hasard, il a été dessiné à une

1. Biblioth. Nat. ins. fr. 13.985, f° 281.

2. Arch. Nat., N^{ux} Seine 109.

époque contemporaine de celle où Pascal a habité le quartier. Parmi les propriétaires, dont les noms sont inscrits sur le plan, figure en effet, au milieu de la rue des Francs-Bourgeois, « Monsieur Patry ». La parcelle attribuée à celui-ci est encadrée par deux jeux de paume : à gauche, celui du Pavillon, ou du Pavillon Royal, qui portait autrefois l'enseigne humoristique des *Rats Batteux*; à droite, celui du Montgaillard. Un troisième « tripot », appelé « jeu de paume Fesson », est situé plus près de la rue d'Enfer.

En fait, le plan est légèrement antérieur à l'arrivée de Pascal. M. Millassis, mentionné comme propriétaire de *La Croix blanche* — en avant du jeu de paume du Pavillon —, a vendu sa boutique par contrat du 30 décembre 1651, ce qui fournit pour dater le plan une limite inférieure. Quant à la limite supérieure, contentons-nous de la demander à l'acte du 22 mars 1647 par lequel Pierre de Patry lui-même acquit sa maison de Denis Collot, écuyer, sieur de Beaupré¹.

Gardons-nous d'accorder à ce document une confiance trop absolue. Outre certaines inexactitudes de détail, il renferme une grave erreur, concernant précisément la parcelle placée sous le nom de Patry. Sur son emplacement s'élèvent en réalité deux maisons, dont une seule, celle de droite, appartient au propriétaire de Pascal. Le dessinateur a sans doute reproduit les plans plus anciens et n'a pas tenu compte de modifications récentes. Un acte du 28 février 1640² suggère les corrections indispensables. Ce jour-là, Françoise Touloupe, veuve d'Antoine Collot, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, se déclare propriétaire de trois maisons :

1) une maison à porte cochère et à deux corps de logis, mesurant avec ses dépendances 4 toises et demie de face sur rue, et 15 toises de profondeur;

2) une petite maison attenante, dans laquelle elle demeure,

1. Arch. Nat., S* 885, f° 199 v°.

2. Arch. Nat., S. 868.

consistant en un corps de logis et une cour qui mesurent ensemble 2 toises de face sur rue sur 15 de profondeur, et possédant en arrière un jardin de 6 toises de large sur 9 de long;

3) le jeu de paume du Montgaillard, attenant à la maison et au jardin précédemment déclarés, situé en arrière d'une boutique et mesurant 6 toises de face sur 20 de profondeur. Il communique avec la rue par une simple allée, donnant également accès à la maison précédente et passant même sous le corps de logis de cette dernière, comme nous l'apprend une autre déclaration, du 5 juillet 1653 ¹.

Les deux premières maisons, on l'a deviné, se partagent la parcelle attribuée à Patry. Mais la partie construite de cette parcelle ne dépasse pas 15 toises de profondeur. En arrière, toute la surface comprise entre les deux jeux de paume est occupée par un jardin, dépendance de la seule seconde maison, celle de droite. Cette seconde maison est celle que Patry acquit en 1647 de Denis Collot, fils de Françoise Touloupe, morte depuis peu. La première maison et le jeu de paume du Montgaillard furent vendus à Pierre Picard, régent au Collège d'Harcourt, respectivement les 22 avril 1640 et 28 juin 1646 ². Lorsque fut établi le plan, Denis Collot et son frère Antoine possédaient encore deux grands immeubles faisant suite aux précédents en direction de la rue de Vaugirard.

Outre cette erreur capitale, deux autres doivent être relevées.

Sur le plan, les deux côtés de la parcelle dite de Patry sont rigoureusement parallèles et continus. Or, d'après les mesures fournies par l'acte du 28 février 1640, cette parcelle compte, au niveau du jardin, 6 toises de large, alors que les façades s'étendent sur 4 toises $1/2 + 2$, soit 6 toises $1/2$. D'autre part, nous savons que l'entrée du Montgaillard est la même que celle de la maison de Patry. Le plan suggère le contraire.

Ces deux dernières erreurs appellent une correction unique.

1. Arch. Nat., S 868.

2. Arch. Nat., S* 885, f°* 129 v° et 188 v°.

Il faut incorporer à la parcelle de Patry la surface occupée par l'allée du Montgaillard. Celle-ci, nous l'avons vu, passe en effet sous le corps de logis de la maison voisine, à laquelle elle donne également accès.

PLAN N° 2

Un nouveau plan du fief du Clos aux Bourgeois fut établi en 1758¹, soit plus d'un siècle après le précédent. Un simple regard permet de s'assurer que les contours des parcelles se sont peu modifiés. Il faut ajouter que ce plan est beaucoup plus exact, même pour le xvii^e siècle. Une seule différence importante : l'ancien jeu de paume du Pavillon a disparu, ainsi que la boutique de la Croix Blanche. Les deux parcelles n'en font plus qu'une seule sur laquelle a été bâti un immeuble neuf, portant sur le plan le n° 12. A droite de cet immeuble, rien n'a changé et nous trouvons exactement la disposition que suggérait l'acte du 28 février 1640. Le n° 13 est l'ancienne maison de 4 toises 1/2 de façade; le terrain qu'elle occupe ne dépasse guère 15 toises de profondeur. L'ancienne maison de Patry porte le n° 14. On en découvre bien l'étroite façade, faisant saillie vers la droite au-dessus de l'allée du Montgaillard (n° 15), indiquée par un trait plus léger. Le grand jardin se présente tel qu'au temps de Pascal.

Depuis le milieu du xvii^e siècle, cette maison portant le n° 14 a passé par plusieurs propriétaires². Elle a d'abord été acquise sur la succession de Patry, en vertu d'un décret du Châtelet du 2 janvier 1675, par Gaston-Jean-Baptiste Terrat, chevalier, seigneur de Chantôme, conseiller d'Etat et secrétaire des commandements de S. A. R. Monsieur, duc d'Orléans (non plus le frère de Louis XIII, que servait Patry, mais le frère de Louis XIV). Le 14 juin 1701, elle est passée à Pierre Sorin, greffier au Châtelet de Paris, puis, quelques

1. Arch. Nat., S* 887.

2. Voir aux Arch. Nat., le carton S 868 et les registres S* 886 et S* 887.

années après, à Louis Le Sauvage, bachelier en théologie, professeur au Collège Royal de Navarre. Ce dernier, qui enseigna la philosophie, non seulement à Navarre, mais à Montaignu, devint doyen de la Nation Normande, l'une des quatre « nations » composant l'Université de Paris et dont le siège se trouvait au Collège d'Harcourt, tout proche de notre quartier. Par son testament, le 4 janvier 1739, Louis Le Sauvage légua sa maison à la Nation Normande, qui en hérita effectivement en 1740. Voilà qui explique la mention figurant à l'emplacement du jardin.

PLAN N° 3

Avec la Révolution, la Grande Confrérie a disparu, et aussi la Nation Normande. L'impôt foncier est désormais levé par l'Etat. Des plans cadastraux sont établis pour toute la ville de Paris. Le premier de ceux-ci est l'admirable plan de Vasserot, qui date de la Restauration.

Les parcelles de la rue des Francs-Bourgeois ¹ y apparaissent identiques à ce qu'elles étaient au XVIII^e siècle et même au XVII^e. On retrouve jusqu'à l'emplacement des puits. Les maisons de la rue sont maintenant officiellement numérotées et la maison de Pascal porte le n° 14 (c'est par une simple coïncidence que ce numéro est le même que sur le plan de 1758). Encore une fois on reconnaît la façade étroite, la saillie, l'allée conduisant au jeu de paume et à laquelle donne accès la porte même du n° 14. Dans l'ancien jardin, des constructions semblent avoir été élevées.

PLAN N° 4

C'est également sous la Restauration que furent dessinés des plans particuliers pour chaque maison de Paris. Nous

1. Arch. Nat., F 117-422, quartier de la Sorbonne, îlot n° 20.

possédons ainsi, isolé et à plus grande échelle, un nouveau plan de l'ancienne maison de Pascal ¹, identique au précédent. Relevons toutefois quelques précisions. L'indication « passage commun » figurant sur le couloir d'entrée confirme la persistance d'une situation qui durait depuis deux siècles. A côté du plan nous lisons le nom du nouveau propriétaire : M. Pourrat. La superficie respective des bâtiments et de la cour est indiquée. Il n'est pas fait mention d'un jardin : il n'en existe donc plus. Son emplacement est occupé, à droite, par une cour, à gauche, par une sorte de hangar. Au bas de la feuille, l'ancien numéro de la maison a été rayé et remplacé par le numéro qu'elle porte encore aujourd'hui : 54, rue Monsieur-le-Prince.

PLAN N° 5

Une quinzaine d'années après l'établissement du plan précédent, la physionomie du quartier était gravement bouleversée par l'apparition de constructions nouvelles, rattachées au n° 8 de la rue des Francs-Bourgeois, l'ancien n° 18 du plan de 1758 et l'actuel n° 48 de la rue Monsieur-le-Prince. Un nouveau plan fut donc ajouté à ceux du cadastre, daté du 15 novembre 1844 ². On y voit que le n° 8 de la rue des Francs-Bourgeois s'est agrandi en absorbant le jeu de paume du Montgaillard, à l'emplacement duquel des locaux d'habitation ont été construits, et même une partie de l'ancienne maison de Pascal, qui a été coupée en deux. L'ancien passage commun est désormais réservé au seul n° 14, puisque les bâtiments neufs s'ouvrent sur le n° 8. Au fond de ce passage, une petite cour de forme ovale s'est substituée à l'ancienne, rectangulaire et allongée.

1. Arch. Nat., F 117-363.

2. *Ibid.*

PLAN N° 6

Le plan cadastral actuel permet de retrouver aisément les parcelles anciennes, les changements consistant surtout en regroupements de parcelles d'ampleur d'ailleurs réduite. Les maisons de la rue de Médicis, percée sous le Second Empire, ont été construites sur l'emplacement de l'ancien jardin du Luxembourg et leurs contours ont épousé les limites des parcelles anciennes. Ce qui frappe le plus ici, c'est ce que le plan précédent nous faisait attendre : l'extension prise par les bâtiments du n° 48, dont nous voyons la disposition finale. Outre l'ancien Montgaillard, le jardin de la maison de Pascal y a été annexé (ne pas se fier au coloriage, qui montre l'état ancien). Le n° 54 n'est désormais pas plus profond que le n° 56 (le n° 13 de 1758). Mais le corps de logis de devant (partie foncée) ne semble pas avoir été jamais touché.

La façade actuelle garde une allure fort ancienne. La ligne oblique du mur, sa base renflée évoquent l'architecture courante du xvii^e siècle et ne peuvent être postérieurs. Or nos documents nous invitent à faire remonter la construction de ce corps de logis au début du xvii^e siècle. Il n'a donc jamais été rebâti. Pourtant l'actuelle porte à double battant était autrefois porte cochère, mais avec les mêmes dimensions. La boutique du rez-de-chaussée est récente. D'autre part, les descriptions du xvii^e siècle ne mentionnent que deux étages, surmontés d'un étage en galetas et d'un grenier, au lieu de quatre étages actuellement. Il faut en conclure que l'édifice a été surélevé, soit au xviii^e, soit au xix^e siècle. D'ailleurs, les fenêtres des deux premiers étages comportent des grilles de fer forgé, contrairement à celles des deux derniers. Cette disparité est le signe d'un travail effectué en plusieurs étapes. Comme celle de la construction, la technique de la ferronnerie paraît fort ancienne.

Si l'on considère de l'extérieur le n° 54 de la rue Monsieur-le-Prince, il suffit donc d'opérer par la pensée de légères transformations pour reconstituer le spectacle qui s'offrait aux regards des passants attardés dans la nuit du 23 novembre 1654.

Jean MESNARD.